

Compte Rendu du Conseil Municipal du 28/05/2009

L'AN DEUX MILLE NEUF, le 28 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 22 Mai 2009, s'est réuni en Mairie à 19 heures sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, Mmes AHMED, DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO M. GARNIER Mme THEURRIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, Adjointes au Maire,

Mme KELEBE, M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. ROS, GUERRIEN, Mme M'DAHOMA MOHAMED, M. MALEME, Mme KOUAME, MM. KETFI, OGE , Mmes ZAHIR, M. MINIMBU Mme HARKATI, M. MILIA, Mme LATOUR, M. KARMAN, Mmes DERKAOUI, M. DEL MONTE, Mme GRARE, M. KAMALA, Mme DESCAMPS, M. MENIA, Mme LENOURY, Conseillers Municipaux,

Excusés :

M. HAFIDI
Mme CHIBAH
M. BEAUDET

Représentés par :

M. SALVATOR
Mme YONNET
M. KAMALA

Excusé :

Mme KARMAN-SUCH
M. PAUPERT

Représenté par :

M. KARMAN
Mme DESCAMPS

Absent : M. RUER

Excusés : M. AUGY

Secrétaire de séance : Mme HARKATI.

QUESTION N° 094 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2009

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 avril 2009

QUESTION N° 095 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Protocole de coopération entre Aubervilliers et Paris autour des enjeux et territoires communs

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre.

APPROUVE le protocole de coopération entre Aubervilliers et Paris et autorise le Maire à le signer.

QUESTION N° 096 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Décision modificative n°1 du BP 2009

A l'unanimité.

APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2009 dont le détail figure en pièce jointe. Les inscriptions budgétaires se définissent comme suit :

Investissement :

- dépenses : 439 136 €
 - recettes : 439 136 €
-

QUESTION N° 097 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'association "Seniors d'Aubervilliers" : modification d'une désignation

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « communiste et citoyens Tous ensemble pour Aubervilliers » ayant voté contre et les membres du groupe " Union du nouvel Aubervilliers " s'étant abstenus.

REMPLECE Monsieur Ugo LANTERNIER par Monsieur Tahir KETFI pour participer au conseil d'administration de l'association « Seniors d'Aubervilliers ».

MAINTIENT les autres désignations votées le 14 avril 2008.

QUESTION N° 098 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Travaux d'aménagement du Centre Roser-demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France (C.R.I.F). Approbation du projet de marché et du nouveau plan de financement. Demande de subventions et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif aux travaux d'aménagement du centre Roser.

AUTORISE le maire à signer le marché en fin de procédure.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de subvention auprès du CRIF (Conseil régional d'Ile de France) ainsi qu'auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'opération et à signer les conventions qui pourraient en définir les modalités d'exécution.

QUESTION N° 099 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Construction du nouveau groupe scolaire situé rue Paul Doumer. Approbation du contrat de partenariat, du choix du titulaire, autorisation de signature du marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le choix du titulaire du contrat de partenariat pour la Construction du nouveau groupe scolaire situé rue Paul Doumer

APPROUVE les termes du contrat de partenariat pour la Construction du nouveau groupe scolaire situé rue Paul Doumer et des documents qui y sont annexés,

AUTORISE M. le Maire à signer ce contrat et toutes pièces et actes y afférents,

QUESTION N° 100 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Centre Nautique: travaux de traitement de l'eau, d'extraction d'air, de carrelage et d'étanchéité. Approbation de principe. Demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

A l'unanimité.

APPROUVE le plan de financement global estimé à 596 00 € HT (soit 70 000 € pour la mise aux normes du traitement de l'eau, 160 000 € pour la réfection partielle du carrelage et de l'étanchéité des bassins, 366 000 € pour la reprise et la modification des réseaux d'extraction et de soufflage d'air).

AUTORISE monsieur le maire à solliciter les subventions auprès du Conseil général de la Seine Saint Denis et de tous organismes susceptibles de financer ce type d'opération et à signer les conventions qui pourraient en définir les modalités d'exécution.

APPROUVE le projet de marché sur procédure adaptée relatif aux travaux de reprise et de modification des réseaux d'extraction et de soufflage d'air.

AUTORISE le maire à le signer en fin de procédure.

QUESTION N° 101 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments communaux et espaces extérieurs attenants pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013. Approbation du projet de marché

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché sur appel d'offres, à bons de commande, relatif au marché d'entretien, d'aménagements et de grosses réparations des bâtiments communaux et espaces extérieurs, passé pour une durée d'un an renouvelable 3 années successives par reconduction expresse, et comportant l'allotissement et les seuils annuels (€ TTC) suivants:

n°LOTS	DEFINITION DES LOTS	SEUILS MINIMUM	SEUILS MAXIMUM
1	MACONNERIE	125 000,00	550 000,00
2	ETANCHEITE	50 000,00	160 000,00
3	MENUISERIE BOIS ET PVC	50 000,00	160 000,00
4	SERRURERIE, METALLERIE	60 000,00	150 000,00
5	PLOMBERIE	60 000,00	200 000,00
6	COUVERTURE	30 000,00	90 000,00
7	CHAUFFAGE, VENTILATION	60 000,00	200 000,00
8	ELECTRICITE, courants forts, courants faibles éclairages extérieurs	100 000,00	380 000,00
9	CLOISONS SECHES, PLAFONDS SUSPENDUS	40 000,00	160 000,00
10	VITRERIE, MIROITERIE	15 000,00	60 000,00
11	PEINTURE	100 000,00	300 000,00
12	RENETEMENTS DE SOLS	30 000,00	120 000,00
13	ESPACES VERTS AMENAGEMENTS EXTERIEURS	20 000,00	100 000,00
14	Voirie Réseaux Divers	20 000,00	100 000,00

QUESTION N° 102 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Bâtiment du CCAS, mise en place de garde corps en terrasse. Demande de déclaration préalable.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à déposer et à signer la déclaration préalable et l'autorisation de travaux relatives à la mise en place de garde corps en terrasse.

QUESTION N° 103 - RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Révision annuelle des droits de place du marché du Centre,

PREND ACTE de la réévaluation de + 1.89 % des droits de place du marché du Centre à compter du 1^{er} juin 2009, pour un an.

QUESTION N° 103 -1- RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Révision annuelle des droits de place marché du Montfort

PREND ACTE de la réévaluation de + 1.89 % des droits de place du marché du Montfort à compter du 1^{er} juin 2009, pour un an.

QUESTION N° 103 -2- RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Révision annuelle des droits de place marché et des Quatre-Chemins

PREND ACTE de la réévaluation de + 1.89 % des droits de place du marché des quatre chemins à compter du 1^{er} juin 2009, pour un an.

QUESTION N° 104 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Subvention accordée à l'Association Nouvelle Génération Immigrée (ANGI) pour l'année 2009

A l'unanimité.

ACCORDE une subvention de 16 500 € à l'Association Nouvelle Génération Immigrée (ANGI)

QUESTION N° 105 - RAPPORTEUR Tedjini MAIZA

OBJET : Convention de mise à disposition de service entre la commune et le SIPPAREC afin de procéder à l'analyse des Propositions Techniques et Financières présentées par la société ERDF

A l'unanimité.

APPROUVE la convention proposée par le SIPPAREC à la Commune, adhérente à la compétence « Electricité », pour la mise à disposition d'une partie des services du SIPPAREC pour les besoins de l'analyse des Propositions Techniques et Financières présentées par la société ERDF dans le cadre des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et à l'exécuter.

QUESTION N° 106 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Garantie accordée à hauteur de 50 % à l'OGEC Saint-Joseph pour un emprunt de 1 500 000 €

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen "Tous ensemble pour Aubervilliers" s'étant abstenus.

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement de la somme de 750 000 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 500 000 € que l'OGEC Saint-Joseph se propose de contracter auprès de la caisse des Dépôts et Consignations.

Cet emprunt est destiné à financer la deuxième phase d'extension du Collège Saint-Joseph (construction du Self, de la salle des professeurs et de la nouvelle cour de récréation).

Les caractéristiques du Prêt Projet Urbain consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Echéances : annuelles
- Durée totale du prêt : 25 ans
- Différé d'amortissement : 0
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.45 %
- Taux annuel de progressivité : 0

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret Epargne Populaire (LEP) sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret Epargne Populaire. En conséquence, le taux du Livret Epargne Populaire applicable sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OGEC Saint-Joseph.

QUESTION N° 107 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Déclaration de l'urgence de la question n°108

A l'unanimité.

DECLARE l'urgence pour la mise à l'ordre du jour de la question n°108, concernant l'autorisation de programme du contrat de partenariat pour l'établissement scolaire situé rue Paul Doumer.

QUESTION N° 108 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Autorisation de programme du contrat de partenariat pour l'établissement scolaire situé rue Paul Doumer

A l'unanimité.

APPROUVE l'autorisation de Programme pour la Construction d'un établissement scolaire et la répartition des crédits de paiement sur la période correspondant à la durée d'exploitation de 23,67 ans établie comme suit :

Autorisation de programme	23 270 353,01 € dont 17 265 888 € pour la section d'investissement
---------------------------	--

INDIQUE que le montant total des dépenses de l'autorisation de programme est de 17 265 888 € en investissement, le coût global intégrant le fonctionnement et les frais financiers s'élevant à 23 270 353,01 € dont le tableau suivant retrace le coût moyen annuel :

	LOYERS ANNUELS (€ HT valeur avril 09)	Durée de facturation (années)	Coûts facturés par le titulaire sur la durée du CP (€ HT valeur avril 09)
Loyer L1	869 545,90	23,67	20 579 253,01
Loyer L2 (à partir de l'année 5)	63 150,00	18,67	1 178 800,00
Loyer L3	63 900,00	23,67	1 512 300,00
TOTAL	996 595,90		23 270 353,01

Durée d'exploitation (années)	23,67
----------------------------------	-------

Coût moyen annuel (€ HT valeur avril 2009)	983 254,35
---	-------------------

DIT QUE les reports de Crédits de Paiements se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N + 1

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21H45